

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE REBIGUE

SEANCE DU 05 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 05 mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jacques CHARRIE, maire.

Date de la convocation : 1^{er} mars 2021

Présents : Mmes et MM. Marie ALLIER, Nicolas BONNEAU, Sébastien CARRIERE, Jacques CHARRIE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Vivien LAGARDE, Dominique LOUZON, Ingrid TRAISNEL et Hélène VIRVES-PHELIPPONNEAU.

Pouvoir : Laurence DELETRE à Françoise FABIE

Secrétaire de séance : Ingrid TRAISNEL

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil du 12/02/21 et signature du feuillet de clôture,
- Vote du compte administratif 2020 et approbation du compte de gestion / budget communal,
- Affectation du résultat 2020,
- Vote du taux des taxes 2020,
- Vote du budget principal 2021,
- Vote du compte administratif 2020 et approbation du compte de gestion / budget annexe Lotissement Ladurantie,
- Affectation du résultat 2020 / budget annexe Ladurantie,
- Vote du budget annexe 2021 lotissement Ladurantie,
- Questions diverses

Le couvre-feu en vigueur actuellement à 18h ne permettant pas l'accès du public en présentiel à la séance du conseil municipal et les débats n'étant pas retransmis en visio-conférence ou en vidéo, le conseil municipal, en vertu de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales vote à l'unanimité le huis-clos de la séance.

Approbation du procès-verbal du conseil du 12 février 2021

Le compte rendu du conseil du 12 février est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.

Vote du compte administratif 2020/commune

Les comptes de l'année 2020 sont présentés par Monsieur Jacques CHARRIE et Marie ALLIER.

Le total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 s'élève à 169 469.63 € pour 227 749.71 € de recettes, soit un excédent de 58 280.08 €. Il faut ajouter à cet excédent 107 689.22 € d'excédent reporté des exercices antérieurs, soit un total de 165 969.30 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 553 688.33 € (achat de la propriété Dupin pour 506 600 €). Les recettes s'élèvent à 257 770.93 € auxquelles il faut ajouter 377 852.32 € d'excédent reporté des exercices antérieurs, soit un résultat d'investissement en excédent de 81 934.92 €.

Après délibération, ce compte administratif est approuvé à l'unanimité, le Maire ne prenant pas part au vote, comme il est d'usage.

Affectation du résultat 2020 / commune

Il est rappelé par Jacques CHARRIE que ce qui est affecté en Fonctionnement peut être basculé en Investissement dans le courant de l'année si nécessaire, mais que l'inverse n'est pas possible.

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacques CHARRIE, Maire, après avoir examiné le compte administratif qui laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 165 969.30€, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 comme suit :

AFFECTATION :

Investissement (R 1068) : 80 000 €

Fonctionnement (R002) : 85 969.30 €

Vote du budget 2021 / commune

Examen du budget général de la Commune :

Marie ALLIER présente le budget de la commune proposé pour l'année 2021. Elle rappelle que le budget se compose de deux parties : le budget fonctionnement et le budget investissement.

En fonctionnement :

Le budget de fonctionnement s'élève en 2021 à **288 669.30 €**.

Le budget de fonctionnement est équilibré grâce à l'affectation de 80 000.00 € provenant de l'excédent de fonctionnement du budget 2020 et le produit des charges. Les principales dépenses (écoles, charges du personnel...) sont présentées par Marie ALLIER.

En investissement :

Le budget d'investissement s'élève à **366 426.03 €**. Il est rappelé que chaque dépense d'investissement fera l'objet d'une décision du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal vote le budget 2021 à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2020 / budget lotissement Ladurantie

Les comptes de l'année 2020 sont présentés par Monsieur Jacques CHARRIE.

En 2020, il n'y a aucune dépense ni recette sur le budget annexe.

L'excédent de fonctionnement reporté est de 530 984.48 €.

Après délibération, ce compte administratif est approuvé à l'unanimité, le Maire ne prenant pas part au vote, comme il est d'usage.

Affectation du résultat 2020 / budget lotissement Ladurantie

Le résultat de l'exercice 2020 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 530 984.48 € qui est affecté en totalité à la section de fonctionnement de l'exercice 2021.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2020.

Vote du budget 2021 / budget lotissement Ladurantie

Il reste quelques dépenses à régler sur le budget Ladurantie.

Il reste aussi un lot à vendre, les recettes sont donc constituées de la ligne « vente de terrains aménagés » et de l'excédent.

Après délibération, le conseil municipal vote le budget annexe lotissement 2021 à l'unanimité.

Questions diverses

- Antenne relais : Une antenne relais Orange va être implantée sur la parcelle A 257. Les informations concernant cette implantation seront mises sur le site de la mairie et sur le panneau d'informations municipales.
- Chantier extension réseau d'eau potable : les travaux d'extension du réseau d'eau potable qui sera alimenté par le futur château d'eau vont démarrer. La 1^{ère} tranche concerne la RD95 sur la commune de Mervilla qui sera barrée entre le 15 mars et le 15 mai avec mise en place de déviations. Les informations seront mises en ligne sur le site de la commune et sur le panneau municipal.
- Monsieur le Maire remercie Marie-Noëlle Debril avant son départ pour une autre collectivité et le conseil lui offre un bouquet de fleurs de la part de tous les rebigois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40